
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 JUILLET 2020 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 6 juillet 2020 à 19 h et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no 2: Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no. 5 : Sylvain Hébert
 Siège no 6 : Pierre Reid

Assistent également à la séance, par téléconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Adèle Madore.

Les personnes présentes s'ont identifiées par la directrice générale.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 6 juillet 2020 à 19 hres

ORDRE DU JOUR

Pensée : Il faut être comme personne si l'on veut être quelqu'un

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©

Assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2020
Assemblée extraordinaire du 22 juin 2020

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de juin 2020, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES A PAYER ©

8.1 salaires du 1^{er} juin au 30 juin 2020 ©

Employés 9 464.32 \$ dépôt direct
Élus 10 292.95 \$ dépôt direct

achats listes ©

2020-07A 105 747.72 \$

2020-07B

8.2 Certificats disponibilité de crédits-

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de juin en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01

10.00 AVIS DE MOTION

10.01

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Rapport de l'épandage de l'abat poussière (somavrac)

11.02 Remboursement des réparations du terrain du 500 de la Tuilerie et facturation à East Angus

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux
Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile
Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie
Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile

Maire : MRC

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport du mois de juin 2020

Travaux à faire en juillet

c) Dépôt rapports – inspectrice en bâtiment

Rapport des permis émis en juin 2020

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

Congé du 24 juin 2020 (mercredi)

Congé du 1^{er} juillet (vendredi)

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Remise des bourses reconnaissances aux étudiants 2020 (15 sept. à 19h)

13.02 Nomination du maire suppléant juillet à novembre 2020

13.03 Ouverture du poste adjointe administrative 2 jours par semaine à déterminer

13.04 Travaux de réparation d'asphalte sur les chemins

13.05 Don à Moisson Haut St-François (250\$)

13.06 Limite de poids sur le pont du rang 1 Est à 10 tonnes

13.07 Approbation du règlement d'emprunt de la Régie des Hameaux

13.08 Entente pour les chemins mitoyens avec East Angus

14.00 INVITATIONS

14.01

15.00 VARIA

15.01

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

LUNDI LE 6 JUILLET 2020 à 19 heures

La directrice générale à la demande

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE,

2020-126

résolution no 2020-126

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉ

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-127

résolution no 2020-127

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

ADOPTÉ

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} JUIN 2020

2020-128

résolution no 2020-128

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale.

A D O P T É E

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2020

2020-129

résolution no 2020-129

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance **extraordinaire** du 22 juin 2020 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2020-130

résolution no 2020-130

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de juin 2020 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19.

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

Aucune

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de juin 2020, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2020-131

résolution no 2020-131

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de juin 2020 pour un montant de :

Employés	9 464.32 \$	dépôt direct
Élus	10 292.95 \$	dépôt direct
achats listes ©		
2020-07A	105 747.72 \$	
2020-07B	27 726.46 \$	
2020-07C		

D'AURORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES RÉGLEMENTS

Aucun

10.0 AVIS DE MOTION

Aucun

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 RAPPORT DE L'ÉPANDAGE DE L'ABAT POUSSIÈRE

L'épandage de l'abat poussière sur les chemins a été faite et la compagnie Somavrac est venue pour vérifier les problèmes d'épandage de leur camion. Un crédit nous sera accordé équivalent à 2000 litres @ 0.324¢.

11.02 REMBOURSEMENT DES RÉPARATIONS DU TERRAIN DU 500 DE LA TUILERIE ET FACTURATION À EAST ANGUS

ATTENDU que l'installation d'un poteau électrique a été faite près du 500 avenue de la Tuilerie à Westbury par la Ville de East Angus ce qui a causé des dommages à la propriété;

ATTENDU que la municipalité avait demandé à la compagnie Horti Plus de se rendre sur les lieux pour réparer le terrain ce qui n'a pas pu être fait avec le début hâtif du centre horticole;

2020-132

résolution no 2020-132

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron et
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal accepte de rembourser le propriétaire du 500 avenue de la Tuilerie, M. Bibeau pour ses dépenses occasionnées lors de la réparation de son terrain au montant de 315.54\$ tel que demandé sur présentation de ses factures et que la municipalité de Westbury facture la Ville de East Angus pour les bris.

A D O P T É E

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux
La régie des Hameaux fera un règlement d'emprunt au point 13.07

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Rien

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile
Pas de réunion.

Conseiller #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile
Rien de spécial

Conseiller #5 : Sylvain Hébert : régie des incendies et voirie
On a eu le rapport des incendies

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile
Rien

Maire :

Un rapport de la compagnie ADERRE a été présenté à la MRC.
Pas de réunion en juillet à la MRC

b) Rapports – chef d'équipe

Les rapports ont été déposés au conseil chaque semaine par le chef d'équipe.

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Rapport des permis émis en juin 2020
Rapport des permis de janvier à juin 2020 environ 61 permis

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

Journées à reprendre (3)
Congé vacances à déterminer en août 2020 (2 semaines)

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

**13.01 REMISE DES BOURSES RECONNAISSANCES AUX ÉTUDIANTS 2020 LE
15 SEPT. 2020**

ATTENDU que la remise des prix aux élèves méritants ayant obtenu leur diplôme se fera le 15 septembre 2020 ;

ATTENDU que pour respecter la pandémie qui sévit toujours et qu'il faut respecter la distanciation les élèves seront informés de nous faire parvenir leur diplôme et que la remise des prix pourra être faite avec un accompagnateur et les responsables de l'école et de la caisse;

résolution no 2020-133

2020-133

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser le paiement de 200\$ aux élèves finissants 2020 et de facturer la moitié à la caisse pour sa contribution.

A D O P T É E

13.02 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT JUILLET À NOVEMBRE 2020

ATTENDU que le conseil désigne, lorsque requis, un conseiller municipal à titre de maire suppléant. Le conseiller nommé remplace le maire et exerce les pouvoirs et devoirs de celui-ci lorsqu'il est absent, empêché de remplir sa charge ou suite à la vacance de la charge. Le maire suppléant ne peut cependant exercer le droit de veto.

De plus, le maire suppléant peut représenter la municipalité au conseil de la MRC si le maire est absent ou pour toute autre raison prévue par la loi.

2020-134

résolution no 2020-134

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil nomme le conseiller M. Pierre Reid comme maire suppléant pour la période de juillet 2020 à novembre 2020.

ADOPTÉE

13.03 EMBAUICHE D'UNE AIDE AU BUREAU 2 JOURNÉES / SEMAINE À DÉTERMINER

ATTENDU que la municipalité est à la recherche d'une secrétaire administrative à raison de 2 journées par semaine pour aider au travail de la directrice-générale ;

2020-135

résolution no 2020-135

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice générale procède à l'affichage du poste de secrétaire administrative avec au moins 3 ans d'expérience dans le domaine municipal et une connaissance du logiciel SYGEM ;

QU'un comité soit nommé afin de rencontrer les candidats/candidates pour le poste.

ADOPTÉE

13.04 TRAVAUX DE RÉPARATION D'ASPHALTE SUR LES CHEMINS

Le dossier est reporté.

13.05 DON À MOISSON HAUT ST-FRANÇOIS

2020-136

résolution no 2020-136

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury autorise un montant de 250.00\$ à Moisson Haut St-François et que la directrice générale procède au paiement.

ADOPTÉE

13.06 LIMITE DE POIDS SUR LE PONT DU RANG 1 EST À 10 TONNES

ATTENDU que le pont du 1^{er} rang Est rencontre des problèmes de structures sur recommandation du technicien de Génie-Tech;

ATTENDU que des travaux de réparation ont été faits pour sécuriser le pont et qu'il serait important de diminuer la charge à 10 tonnes ;

2020-137

résolution no 2020-137

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon et
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury suite à la recommandation du technicien de limiter le poids des véhicules à 10 tonnes.

QUE le chef d'équipe fasse l'installation des panneaux en conséquence.

QUE la reconstruction du pont soit évaluée et que le montant soit inscrit dans les travaux à faire dans la programmation de la TECQ 2019-2023 au montant estimé de 100,000\$.

A D O P T É E

13.07 APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 13 DE LA RÉGIE DES HAMEAUX

Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Westbury est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après la Régie);

CONSIDÉRANT QUE la Régie a pour mission l'organisation, l'opération et l'administration du service de collecte et de transport des matières résiduelles qui dessert les populations des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder à l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE les achats sont évalués à une dépense de 612 063\$ et qu'un emprunt de 600 000\$ est nécessaire pour payer une partie du coût de financement;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment, le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement d'emprunt numéro 13 intitulé «*Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos*»;

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil doit, en vertu de la Loi, approuver ou refuser ce règlement d'emprunt de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

2020-138

résolution no 2020-138

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'approuver le Règlement d'emprunt numéro 13 « *Règlement d'emprunt numéro 13 décrétant une dépense de 612 063 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour payer une partie du coût de financement aux fins de l'acquisition d'un bâtiment situé au 131 rue Nicolet à Asbestos* » et **de transmettre** une copie certifiée conforme de la présente résolution d'approbation au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie dans les meilleurs délais.

A D O P T É E

13.08 ENTENTE POUR LES CHEMINS MITOYENS AVEC EAST ANGUS

ATTENDU que la municipalité de Westbury possède des chemins mitoyens avec la Ville de East Angus et qu'il est nécessaire d'avoir une entente pour l'entretien d'hiver et d'été;

ATTENDU que la Ville a fait parvenir une entente pour les chemins mitoyens afin que la municipalité puisse en prendre connaissance étant donné que les 2 municipalités avaient déjà discuté de cette entente;

2020-139

résolution no 2020-139

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel et
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau
À LA MAJORITÉ,
Le conseiller Réjean Vachon vote contre l'entente.

QUE la municipalité de Westbury a déposé l'entente proposée par la Ville de East Angus mais que le comité de voirie vérifie quelques points qui pourront être corrigés avant que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

14.00 INVITATIONS

Aucune

15.00 VARIA

15.01 ACHAT DE PNEUS POUR TRACTEUR

2020-140

résolution no 2020-140

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'AUTORISER l'achat de 2 pneus pour le tracteur de Service de pneus Comeau au coût de 3 706.96 \$ en plus des taxes applicables.

A D O P T É E

15.02 INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMPTEUR D'EAU AVENUE DE LA TUILERIE

ATTENDU qu'une évaluation des installations du compteur d'eau dans le bâtiment de l'avenue de la Tuilerie devrait être changée ;

ATTENDU que la compagnie CDEDQ a fait un estimé afin de changer le compteur d'eau au montant de 19 581.73 \$ en plus des taxes applicables et des coûts pour l'installation dans la bâtisse;

2020-141

résolution no 2020-141

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'installation d'un nouveau compteur d'eau sur l'Avenue de la Tuilerie évaluée par la compagnie CDEDQ soit inscrit dans les travaux à faire dans la programmation de la TECQ 2019-2023 au montant estimé de 30,000\$.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ
2019-2023 VERSION 1 RÉVISÉ**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020-142

résolution no 2020-142

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 01 révisé ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 01 révisée ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

A D O P T É E

15.03 ENTRETIEN D'ÉTÉ CH. TOWNLINE AVEC COOKSHIRE-EATON

ATTENDU que la municipalité a signé une entente avec la Ville de Cookshire Eaton pour l'entretien des chemins mitoyens pour la saison hivernale;

ATTENDU que sur le chemin mitoyen Townline Est, l'entretien d'été se fait par la Ville de Cookshire-Eaton en échange par l'entretien du chemin Townline Ouest;

ATTENDU que la Ville ne possède aucun résident de son côté et que la municipalité de Westbury reçoit beaucoup de plainte de ses résidents;

2020-143

résolution no 2020-143

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité du canton de Westbury demande à la Ville de Cookshire-Eaton la possibilité de faire le service de niveleuse et de l'épandage de l'abat poussière sur la partie du chemin Townline Est, à partir de la route 253 jusqu'au chemin de l'aéroport.

QUE l'évaluation dans l'affirmative de la Ville de Cookshire-Eaton soit calculé selon les coûts du service qui sera offert.

A D O P T É E

15.05 ACHAT ET INSTALLATION DE 2 PANNEAUX D'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la municipalité a demandé une soumission pour la fabrication des enseignes pour les entrées de la municipalité et qu'elle n'a reçu qu'une seule soumission de la compagnie Enseignes-Sherbrooke;

ATTENDU que la municipalité a reçu 3 options pour la fabrication des enseignes;

2020-144

résolution no 2020-144

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert et
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau
RÉSOLU À LA MAJORITÉ,
Les conseillers Réjean Vachon et Pierre Reid votent contre.

QUE la municipalité accepte la soumission de Enseignes-Sherbrooke selon l'option 2 tel que décrit dans la soumission datée du 15 mai 2020 et en ajoutant dans le panneau « Depuis 1858 ».

QUE le coût du panneau selon l'option 2 est de 6 784.00\$ chacun en plus des taxes applicables et que la municipalité autorise pour 2020, l'achat de 2 panneaux qui seront installés à l'entrée de la municipalité sur la route 253 et sur la route 112 en provenance de Sherbrooke et pour 2021, 2 autres panneaux sur la route 214 et sur la route 112 en provenance de Dudswell.

A D O P T É E À LA MAJORITÉ

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2020-145

résolution no 2020-145

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

A D O P T É E

L'assemblée est levée à 20 heures 30 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Adèle Madore

Gray Forster
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière